

# REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2021

« [Votre vision de l'Hiver dans l'univers médiéval](#) »

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2021  
" sur le thème de l'HIVER MEDIEVAL »

## ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La commune de Châteauneuf du Rhône et sa commission culture organisent un concours photographique, libre et gratuit dans le cadre de la Fête Médiévale du 4 et 5 Décembre 2021, 2 catégories sont ouvertes,

- les enfants de 8 à 14 ans
- Les Adolescents et adultes

Le concours se déroulera du 20 Février jusqu'au 31 Novembre 2021 inclus

## ARTICLE 2- THÈME

[Votre vision de l'Hiver dans l'univers médiéval](#)

## ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Une seule participation par personne est acceptée. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : [valeriaflore@hotmail.com](mailto:valeriaflore@hotmail.com)

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.  
Le nom du fichier photo devra être sous la forme »nom-prénom.jpg «

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de quelques lignes

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

## ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur créatrice et artistique par le jury.

## ARTICLE 5 : PRIX

1er prix : Livres à gagner et tirage grand format

2ème prix : Livres à gagner et tirage grand format

Pour les 10 premiers : tirage 20x30 de leur image offert

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

#### ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées durant la fête médiévale,  
Elles pourront également être exposées dans la Médiathèque, sur le site web de la ville et la page facebook

#### ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le jour de la remise des prix le 5 décembre lors de la fête Médiévale

#### ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leurs prix le jour de la remise des prix

#### ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

en cours

#### ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.  
Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

#### ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

#### ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la commune se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.